

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Décret n°95-636 du 6 mai 1995

Exercice 2009



Implantation miscanthus 2009

SIAEP
2, rue de l'école
68210 AMMERTZWILLER
Tél 03 89 25 34 09
Fax 03 89 25 92 41 siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr

SOMMAIRE

| | | |
|-------|---|----|
| I) | Les caractéristiques générales du service | 3 |
| a) | Objet..... | 3 |
| b) | Conditions particulières..... | 3 |
| c) | La nature exacte des compétences..... | 3 |
| d) | Travaux nécessaires au fonctionnement du service..... | 4 |
| e) | Les responsabilités civiles et pénales | 4 |
| II) | Présentation Générale du Syndicat Intercommunal..... | 4 |
| a) | Localisation des principaux points de prélèvement et capacité | 4 |
| b) | Les Abonnés..... | 4 |
| c) | Volumes produits | 5 |
| d) | Volumes distribués..... | 5 |
| e) | Evolution du rendement | 5 |
| III) | Qualité de l'eau..... | 6 |
| a) | Puits de Schweighouse :..... | 6 |
| b) | Puits d'Ammertzwiler :..... | 6 |
| c) | Qualité de l'eau du robinet | 7 |
| d) | Eau distribuée :..... | 9 |
| IV) | Protection de la ressource en eau : | 9 |
| a) | Puits d'Ammertzwiler :..... | 9 |
| 1) | Maintient d'un auto-contrôle | 9 |
| 2) | Conduite de refoulement en DN 200 | 9 |
| 3) | Implantation miscanthus | 9 |
| b) | Indice d'avancement de la protection de la ressource..... | 10 |
| c) | Sécurisation des ressources : | 11 |
| V) | Le prix de l'eau..... | 11 |
| a) | Détail du prix de l'eau | 11 |
| b) | Facture type pour une commune de moins de 400 habitants | 12 |
| c) | Facture type pour une commune de plus de 400 habitants | 13 |
| d) | Taxe et frais annexes..... | 14 |
| 1) | Taxe de branchement | 14 |
| 2) | Participation aux frais de gestion :..... | 14 |
| VI) | Investissements réalisés en 2009..... | 14 |
| VII) | Suivi de travaux non financés par le SIAEP..... | 15 |
| VIII) | Les dettes du Syndicat..... | 15 |
| IX) | Travaux d'entretien en 2009 | 16 |
| X) | Prévisions investissements et travaux pour 2010 | 17 |

EXERCICE 2009

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

l) Les caractéristiques générales du service

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire des 10 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertwiller Balschwiller et environs.

a) *Objet*

Le SIAEP exerce d'une part les activités de production d'eau potable par l'exploitation des puits d'Ammertwiller et de Schweighouse et d'autre part la distribution sur l'ensemble des 10 communes : Ammertwiller, Balschwiller, Bernwiller, Buethwiller, Diefmatten, Eglingen, Falkwiller, Gildwiller, Hagenbach & Hecken.

b) *Conditions particulières*

Les travaux d'extension, de modification, d'entretien, de réparation et de branchement sur le réseau d'eau potable sont effectués par l'entreprise SOGEST dans le cadre d'un marché négocié à bons de commande avec effet au 01/07/2009 en application des articles 35, 65, 66 & 71. La durée du contrat est fixée à 2 ans renouvelables 1 fois par tacite reconduction pour une période de 2 ans. Les commandes des travaux se font au fur et à mesure des besoins et à la demande du Syndicat.

L'entretien du matériel de pompage et la surveillance des sites d'Ammertwiller, des réservoirs de Gildwiller d' Hagenbach et les puits de Schweighouse sont assurés par la Société 2CAE. La durée du contrat est fixée à un an, reconductible chaque année.

c) *La nature exacte des compétences*

Le service est exploité en régie.

Il concerne l'entretien, le fonctionnement et l'investissement continu des ouvrages, toutes les relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, relevé d'eau, renseignements, conseils etc...) et la facturation d'eau.

d) Travaux nécessaires au fonctionnement du service

Les travaux de réparation et renouvellements des réseaux jusqu'au compteur inclus sont à la charge du Syndicat. Lors de la réunion du 24/01/2006, le Comité Directeur a décidé l'installation systématique de bornes cahors en limite de propriété en cas de réparation de fuite, ou de remplacement de conduite ou de rétablissement de branchement. Le SIAEP restant responsable jusqu'au compteur. Les compteurs en service appartiennent au Syndicat qui les louent aux abonnés.

e) Les responsabilités civiles et pénales

Le SIAEP est responsable de la qualité de l'eau distribuée. Il est responsable des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire. Il a le devoir d'information à l'égard des usagers.

II) Présentation Générale du Syndicat Intercommunal

a) Localisation des principaux points de prélèvement et capacité

Le SIAEP d'Ammertwiller Balschwiller et environs est alimenté par le puits d'Ammertwiller et les 2 puits de Schweighouse.

- Puits d'Ammertwiller : il est équipé d'une pompe avec variateur de vitesse
– de 10 à 50 m³/h
- Puits n°1 de Schweighouse : débit de 50 m³/h
- Puits n°2 de Schweighouse : débit de 70 m³/h.

Il existe une convention d'entraide de service public d'eau potable entre le SIAEP de la Vallée de la Doller et notre Syndicat. Chacune des deux collectivités s'engage à aider, au mieux de ces possibilités, la collectivité qui sollicite une fourniture de secours d'eau potable. Cet engagement porte sur les volumes ainsi que sur la rapidité de mise en œuvre.

b) Les Abonnés

Le Syndicat d'Ammertwiller Balschwiller et environs regroupe 10 communes soit une population de 4316 habitants.

Le SIAEP fournit en eau ses 1580 abonnés par 53 km de réseau de canalisations sur domaine public.

c) **Volumes produits**

En 2009 un volume de 252626 m3 a été pompé et se répartit de la façon suivante :

| | | |
|---------------|-------------------|--------|
| Ammertzwiller | 83 098 m3 | (33 %) |
| Schweighouse | <u>169 528 m3</u> | (67 %) |
| Total | 252 626 m3 | |

d) **Volumes distribués**

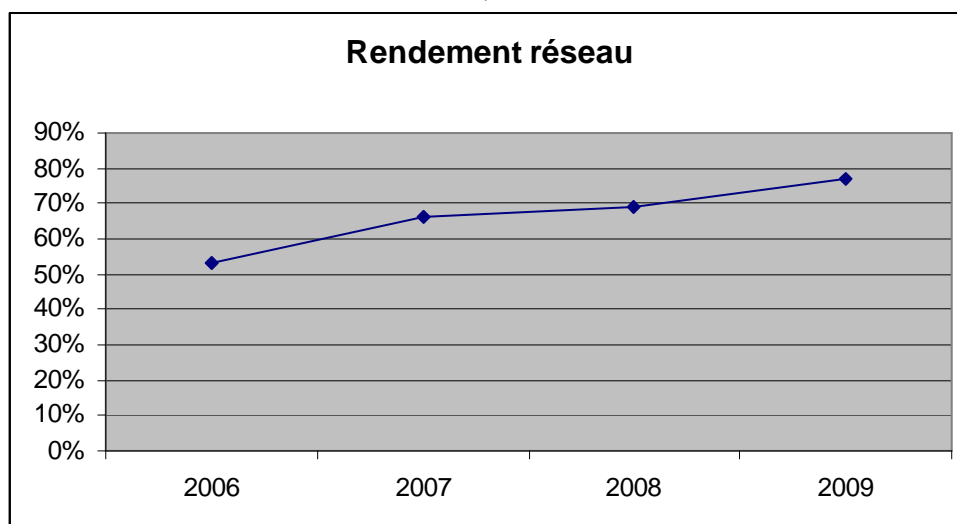
En 2009 un volume de 194005 m3 a été facturé et se répartit de la façon suivante :

| | |
|---------------|-----------------|
| Ammertzwiller | 15768 m3 |
| Balschwiller | 37183 m3 |
| Bernwiller | 26093 m3 |
| Buethwiller | 11489 m3 |
| Diefmatten | 13536 m3 |
| Eglingen | 16220 m3 |
| Falkwiller | 9646 m3 |
| Gildwiller | 13971 m3 |
| Hagenbach | 29095 m3 |
| Hecken | <u>21004 m3</u> |
| Total | 194005 m3 |

Soit une hausse de vente d'eau de 2,8 % par rapport à l'année 2008, surtout ressentie au 2^{ème} semestre 2009 (l'été 2009 a été particulièrement sec et long).

e) **Evolution du rendement**

Au courant de l'exercice 2009, 252626 m3 d'eau ont été pompés pour un volume de 194005 m3 effectivement facturés, soit un rendement de 77 %.



III) Qualité de l'eau

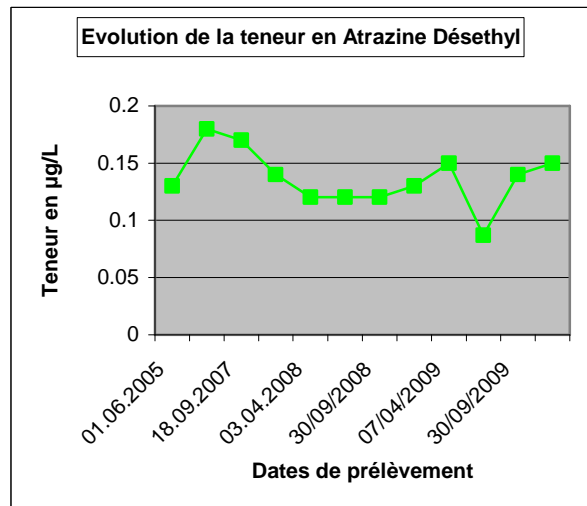
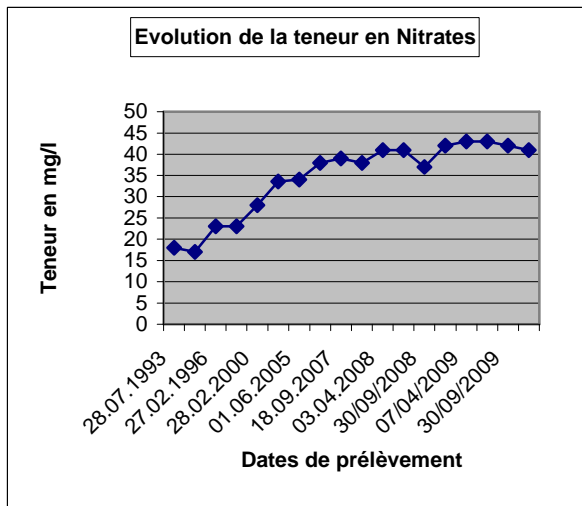
a) Puits de Schweighouse :

Eau brute, très légèrement acide, douce et faiblement minéralisée dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

b) Puits d'Ammertzwiller :

S'agissant d'une ressource brute sans traitement, les limites et les références de qualité indiquées sur le présent rapport correspondent à celles imposées aux eaux de distribution. Eau brute, neutre, agressive vis-à-vis du marbre à la température de mesure du pH, de dureté moyenne, à prédominance bicarbonatée, calcique dont les paramètres physico-chimiques analysés respectent les limites de qualité requises.


Nous restons attentifs aux teneurs en atrazine et nitrates au puits d'Ammertzwiller. Tous les 3 mois, des analyses d'auto contrôle sont effectuées afin de suivre au mieux leurs évolutions.




| Dates prélèvement | Nitrates mg/L | Atrazine Désethyl µg/l |
|-------------------|---------------|------------------------|
| 01.06.2005 | 34 | 0.13 |
| 12.06.2007 | 38 | 0.18 |
| 18.09.2007 | 39 | 0.17 |
| 15.11.2007 | 38 | 0.14 |
| 03.04.2008 | 41 | 0.12 |
| 13.06.2008 | 41 | 0.12 |
| 30/09/2008 | 37 | 0.12 |
| 11/12/2008 | 42 | 0.13 |
| 07/04/2009 | 43 | 0.15 |
| 07/07/2009 | 43 | 0.087 |
| 30/09/2009 | 42 | 0.14 |
| 09/12/2009 | 41 | 0.15 |

c) Qualité de l'eau du robinet


Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité
Ministère de la Santé et des Sports




Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guides.




Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Pour connaître en détail la qualité de l'eau, vous pouvez consulter les analyses à la mairie ou sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Fiche en ligne sur le site internet de l'ARS Alsace



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

Synthèse du contrôle sanitaire - Année 2009

ORIGINE DE L'EAU
L'eau que vous buvez a une identité. Elle provient soit de la nappe phréatique, soit de sources, soit de cours d'eau. Pour répondre aux normes de potabilité, elle peut être traitée avant d'arriver à votre robinet.

L'eau du **SIAEP DE AMMERTZWILLER BALSCHWILLER ET ENVIRONS** provient de 3 forages (2 dit de Schweighouse, 1 dit d'Ammerzwiller : en appoint) et d'un appoint du SIAEP de Bréchaumont et environs.

L'eau est distribuée sans traitement.

BACTERIOLOGIE
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination. **Absence exigée.**

Toutes les analyses étaient conformes aux limites de qualité.

La qualité bactériologique de l'eau a été satisfaisante.

Nombre d'analyses : 14

NITRATES
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l (milligrammes/litre).**

Valeur minimale = 5,70 mg/l
Valeur maximale = 43,00 mg/l

Les teneurs en nitrates présentent une variabilité importante en fonction de l'origine de l'eau. Toutefois ces valeurs respectent la limite réglementaire.

Nombre d'analyses : 4

DURETE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). **Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.**

Valeur minimale = 7,7 °F
Valeur maximale = 8,6 °F

L'eau distribuée présente une forte variabilité de la valeur de la dureté. L'eau est douce à moyennement dure en fonction de l'origine de l'eau.

Nombre d'analyses : 2

PESTICIDES
Substances chimiques utilisées pour lutter contre les parasites des plantes ou pour désherber (agriculture, collectivités, particuliers). **La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l (microgrammes/litre).**

Valeur maximale = 0,087 µg/l (en atrazine déséthyl).

L'eau contient des traces de pesticides à une concentration inférieure à la limite de qualité.

Nombre d'analyses : 7

CONCLUSION

L'eau respecte les limites de qualité réglementaires. Toutefois, elle présente un caractère agressif, susceptible de provoquer une corrosion des conduites. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement, lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites. De plus, la référence de qualité a été dépassée ponctuellement pour le paramètre turbidité (matière en suspension).

Agence Régionale de Santé Alsace (A.R.S.) - Délégation territoriale du Haut-Rhin
Pôle Santé et Risques Environnementaux Tél 03 89 24 81 74 • Fax 03 89 24 85 53
Cité Administrative - Bat. C
68026 COLMAR CEDEX

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement ou en sortie de réservoir) et sur le réseau de distribution (robinet du consommateur).

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

CHLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

DURETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 20°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

NITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les

ELEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).



AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau

- ⇒ Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.
- ⇒ Si un traitement complémentaire (adoucisseur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de ce traitement complémentaire.

Agence Régionale de Santé Alsace (ARS) - Délégation Territoriale du Haut-Rhin
Tél : 03 89 24 81 74 - Fax : 03 89 24 85 53

Février 2008 inversement du fonctionnement des Puits du Syndicat. La station de pompage d'Ammertwiller fonctionne de nuit pour remplir le réservoir de Gildwiller afin de mélanger les deux ressources en eau.

33 % de l'eau est pompée sur Ammertwiller et 67 % sur Schweighouse.

d) Eau distribuée :

Eau, très légèrement acide, agressive à la température de mesure du pH, douce et faiblement minéralisée, à prédominance bicarbonatée calcique, dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises.

Les trois échantillons prélevés le 30/09/2009 au réservoir de Gildwiller, à l'école de Bernwiller et à la Mairie de Buethwiller relèvent respectivement la présence de 14,1,0 coliformes totaux alors que la présence de qualité pour ce paramètre est fixé à 0. Néanmoins cette eau est conforme aux limites de qualité bactériologiques.

IV) Protection de la ressource en eau :

a) Puits d'Ammertwiller :

1) Maintient d'un auto-contrôle

Analyses trimestrielles du taux de nitrates et d'atrazine.

2) Conduite de refoulement en DN 200

Pose d'une conduite de refoulement entre la station de pompage d'Ammertwiller et le réservoir de Gildwiller : le cabinet BEREST de Colmar a été retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Achat d'une parcelle de forêt pour faire passer la future conduite. L'exécution des travaux est planifiée pour 2010.

3) Implantation miscanthus

Afin de protéger le périmètre de la zone de captage, le Syndicat d'eau en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les agriculteurs et le SIVOM d'Ammertwiller/Bernwiller a implanté 19 ha de miscanthus. Cette culture ne nécessite aucun intrant et est particulièrement couvrante. Elle utilise l'azote et les minéraux qui sont stockés dans le rhizome puis restitués l'année suivante à la plante. Le volume important de feuilles augmente le taux d'humus du sol. Le miscanthus n'a donc aucun besoin d'apport azoté ou autre. Il a aussi cette faculté de filtrer par les racines les effluents du bassin amont. En raison de son importante production de biomasse, cette plante sera revalorisée comme combustible.

Un contrat pluriannuel de rachat a été signé entre le SIVOM d'Ammertwiller et Bernwiller et les agriculteurs afin de contractualiser cette culture et de la revaloriser dans les chaufferies communales.

Une opération similaire sera reconduite en 2010.

b) Indice d'avancement de la protection de la ressource

SI_EPDT2-Indicateurs SP_ Synthèse par UGE2009.rep - Edition du 08 mars 2010

UGE : 0504 S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL

Adr : MAIRIE

2 RUE DE L'ECOLE

68210 AMMERTZWILLER

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau au 01/01/2010 (P 108.3)

| Code national | Nom du captage | Débit | Périm. protect. Code | Etat proc. Code | Délib. Date | Avis géologue Date | Recev. Date | D.U.P. Date | Indice |
|-----------------------|----------------------------|-------|----------------------|-----------------|-------------|--------------------|-------------|-------------|--------|
| 068000553 | FORAGE SYNDICAL | 192 | O | TE | | 03/07/1975 | | 01/04/1977 | 80% |
| 068002103 | FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°1 | 192 | N | TE | 23/09/2003 | 20/11/2005 | 17/06/2008 | 02/04/2009 | 60% |
| 068003387 | FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°2 | 192 | N | TE | 23/09/2003 | 20/11/2005 | 17/06/2008 | 02/04/2009 | 60% |
| Indice consolidé /UGE | | | | | | | | | 66,7 % |

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire 2009 par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

| Installation | | | | Paramètres microbiologiques | | Paramètres physico-chimiques | |
|--------------------|------------------------------------|------|-----------------|------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| Code | Libellé | Type | Pop / Débit (1) | Nombre total de prélèvements | Nombre de prélèvements non conformes | Nombre total de prélèvements | Nombre de prélèvements non conformes |
| 068000553 | FORAGE SYNDICAL | CAP | 192 | 1 | | 1 | |
| 068003387 | FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°2 | CAP | 192 | 1 | | 1 | |
| 068002104 | S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWIL | TTP | 577 | 2 | | 2 | |
| 068000902 | S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWIL | UDI | 4195 | 10 | | 10 | |
| Total | | | | 14 | | 14 | |
| Taux de conformité | | | | 100,0 % | | 100,0 % | |

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

c) Sécurisation des ressources :

Réalisation d'un nouveau maillage avec le SIAEP de Bréchaumont par la rue de Sternenbergr à Diefmatten en complément du maillage avec le SIAEP de Guewenheim à Burnhaupt le Bas.

Puits de Schweighouse : arrêté n°200909219 du 02 avril 2009

Sont déclarées d'utilité publique au bénéfice du SIAEP :

- La dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir des forages P1 et P 2, sis sur la commune de Schweighouse Thann
- La création de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.

V) Le prix de l'eau

a) Détail du prix de l'eau

Pour l'ensemble des abonnés, le prix de l'eau était en 2009 de 1.50 €/HT/m³ suite délibération du Comité Directeur du 10/03/2009.

Au prix de l'eau se rajoute :

- Une location de compteur à 10,- €HT par semestre soit 20,- €HT par an, (délibération du Comité Directeur du 10/03/2009).
- La taxe antipollution :

Depuis le début de l'année 2008, cette taxe antipollution a été uniformisée pour les communes de plus de 400 habitants à 0.424€/HT/m³.

Cela concerne les communes de Balschwiller, Bernwiller, Hagenbach et Hecken.

En 2009 la taxe antipollution pour les communes de moins de 400 habitants est de 0.17 € HT/m³. Cette taxe est évolutive et atteindra 100 % du taux plein en 2012.

Cela concerne les communes de Ammertzwiller, Buethwiller, Diefmatten, Eglingen, Falkwiller et Gildwiller.

A cela s'ajoute une redevance pour prélèvement en eau souterraine que l'Agence de l'Eau nous facture (volume d'eau prélevé dans la nappe).

Pour l'année 2009, cette taxe est de 0.06 €HT/m³.

LA TVA au taux de 5.5% s'applique sur le prix de l'eau, la location du compteur et à toutes les taxes.

Hors location de compteur le prix du m³ s'élevait en 2009 :

- ✓ Pour les communes de moins de 400 habitants : 1.82€TTC
(1.50+0.170+0.06) x 5.5 %
- ✓ Pour les communes de plus de 400 habitants : 2.09 €TTC
(1.50+0.424+0.06) x 5.5 %

Produit de la vente d'eau pour l'année 2009 : 288 885.80 €

b) Facture type pour une commune de moins de 400 habitants

| | | |
|---|---|--|
| S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER - BALSCHWILLER MAIRIE AMMERTZWILLER 68210 AMMERTZWILLER Tél : 03 89 25 34 09 TRESORERIE DE DANNEMARIE 35, rue de Bâle 68210 DANNEMARIE Tél 03 89 25 00 51 n° TVA intracommunautaire FR 1727680039800014 | Facture N° 2009-066-001613 Le 01/10/2009 | DELAI DE REGLEMENT Jusqu'au : 06/11/2009 |
|---|---|--|

*****FACTURE EAU*****

Commune de - de 400 habitants

 68210 AMMERTZWILLER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

| | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------------------|--------------------|----------------|--------------------|--|-------------|-------------------|------------|--|--|
| Réf. Abonnement : | | | | | Période facturée : du 26/03/2009 au 25/09/2009 | | | | | |
| | | | | | 68210 AMMERTZWILLER | | | | | |
| Réf. Compteur | Anc. index | Nouv. index | Consom. | Date relevé | | | | | | |
| 90036637 | 3195 | 3315 | 120 | 22/09/2009 | 68210 AMMERTZWILLER | | | | | |
| Désignation | | | | | | | | | | |
| | | | | | Base | Taux | Montant HT | TVA | | |
| PRIX M3 | | | | | 120 | 1.50000 | 180.00 | 5.50 | | |
| Location de Compteur | | | | | 1 | 10.00000 | 10.00 | 5.50 | | |
| Red prélèvement eau souterrain | | | | | 120 | 0.06000 | 7.20 | 5.50 | | |
| | | | | | | | 197.20 | | | |
| Redevance Pollution de l'eau | | | | | 120 | 0.17000 | 20.40 | 5.50 | | |
| Organismes Publics | | | | | | | 20.40 | | | |

| | | | | | | | |
|-----------------|--------------------|------------|----------------|-------------|--------------------|----------------------|------------------------|
| TOTAL HT | Eau / Assl. | TVA | Base HT | Taux | Montant TVA | NET A PAYER : | 229.57 euros |
| 217.60 | Eau | 1 | 217.60 | 5.50 | 11.97 | <i>soit</i> | <i>1 505.88 francs</i> |
| | | | | | Total TVA : | | 11.97 |

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Attention au gel, le compteur est sous votre responsabilité.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

MODALITES DE PAIEMENT :
 - En espèces à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle
 - Virement bancaire BANQUE DE FRANCE 30001 00581 E6870000000 08
 - Chèque Bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la
 Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE
FACTURE EAU SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER & ENVIRONS
 * au taux de 1 euro = 6.55957 francs

| |
|---|
| REFERENCES |
| Facture Ammertzwiler 2009/02 |
| Coll : 98 Nat : 01 Clé1 : 9 Clé2 : S |
| Numéro : 2009-066-001613 |
| Echéance : 06/11/2009 |
| NET A PAYER .. : 229.57 euros |
| <i>soit</i> 1 505.88 francs |

c) Facture type pour une commune de plus de 400 habitants

| | | |
|---|---|--|
| S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER - BALSCHWILLER MAIRIE AMMERTZWILLER 68210 AMMERTZWILLER Tél : 03 89 25 34 09 TRESORERIE DE DANNEMARIE 35, rue de Bâle 68210 DANNEMARIE Tél 03 89 25 00 51 n° TVA intracommunautaire FR 1727680039800014 | Facture N° 2009-084-003097 Le 03/11/2009 | DELAÏ DE REGLEMENT Jusqu'au : 11/12/2009 |
|---|---|--|

*****FACTURE EAU*****

| |
|--|
| Commune de + de 400 habitants 68210 HECKEN |
|--|

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

| | |
|--------------------------|---|
| Réf. Abonnement : | Période facturée : du 26/04/2009 au 25/10/2009 |
| | 68210 HECKEN |

| Réf. Compteur | Anc. index | Nouv. index | Consom. | Date relevé | |
|---------------|------------|-------------|---------|-------------|--------------|
| 1121 | 7345 | 7465 | 120 | 20/10/2009 | 68210 HECKEN |

| Désignation | Base | Taux | Montant HT | TVA |
|--------------------------------|------|----------|---------------|--------------|
| Prix du M3 | 120 | 1.50000 | 180.00 | 5.50 |
| Location de Compteur | 1 | 10.00000 | 10.00 | 5.50 |
| Red prélèvement eau souterrain | 120 | 0.06000 | 7.20 | 5.50 |
| | | | 197.20 | |
| Taxe antipollution | 120 | 0.42400 | 50.88 | 5.50 |
| Organismes Publics | | | | 50.88 |

| | | | | | | |
|-----------------|--------------------|------------|--------------------|-------------|--------------------|-----------------------------------|
| TOTAL HT | Eau / Asst. | TVA | Base HT | Taux | Montant TVA | NET A PAYER : 261.73 euros |
| 248.08 | Eau | 1 | 248.08 | 5.50 | 13.65 | <i>soit 1 716.84 francs</i> |
| | | | Total TVA : | | 13.65 | |

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Attention au gel, le compteur est sous votre responsabilité.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

MODALITES DE PAIEMENT :
 - En espèces à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle
 - Virement bancaire BANQUE DE FRANCE 30001 00581 E6870000000 08
 - Chèque Bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE
FACTURE EAU SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER & ENVIRONS
 * au taux de 1 euro = 6.55957 francs

| | | | |
|-------------------------|-----------------------------|---------------|---------------|
| Facture Hecken 2009/02 | | | |
| Coll : | Nat : | Clé1 : | Clé2 : |
| 98 | 01 | 2 | F |
| Numéro | : 2009-084-003097 | | |
| Echéance | : 11/12/2009 | | |
| NET A PAYER .. : | 261.73 | euros | |
| | <i>soit 1 716.84 francs</i> | | |

d) *Taxe et frais annexes*

1) Taxe de branchement

La taxe de branchement demandée pour tout logement neuf ou rénové, hangar agricole, atelier commercial ou artisanal est de 400,- € TTC suite à la délibération du Comité Directeur du 10/03/2009.

2) Participation aux frais de gestion :

Le montant perçu pour la participation aux frais de gestion (15 %) s'élève à : 6 559.95 € HT

VI) Investissements réalisés en 2009

Branchements neufs :

10 bornes cahors pour nouveaux branchements ont été posées en 2009.

Remplacement de robinet vanne

1 robinet vanne DN 80 à Hagenbach : 1 488.92 € HT

Ajout de robinet vanne

1 robinet vanne DN 150 à Hagenbach : 1 445.02 € HT

Renouvellement de réseaux et mise en place de bornes cahors

- 16 bornes cahors ont été posées suite à des ruptures de canalisation sur branchements particuliers ou à des reprises de branchement : 28 455.13 € HT.
- Renouvellement de la conduite rue de la forêt à Ammertzwiller + reprise de 3 branchements : 4 429.12 € HT
- Renouvellement de la conduite DN 60 devant le lavoir à Balschwiller + reprise d'un branchement : 7 821.01 € HT
- Reprise de 10 branchements et pose de 9 bornes cahors rue des Seigneurs à Bernwiller : en attente de facturation.

Poteaux d'incendie

Commune de Balschwiller : remplacement d'un PI pour 4 268.79 € HT

Commune de Bernwiller : remplacement de 2 PI en attente de facturation

Commune de Buethwiller : dépose et déplacement d'un PI pour 2 963.- € HT

Commune de Eglingen : remplacement de 2 PI pour 4 506.14 € HT

Commune de Falkwiller : remplacement d'un PI en attente de facturation

Commune de Hagenbach : remplacement de 3 PI pour 9026.84 € HT.

Liaison Diefmatten / Sternenberg

Pose de la conduite DN 150 entre Diefmatten et Sternenberg : 108 460.30 € HT payé au 31/12/2009. Le solde à payer en 2010 est encore d'environ 60 000.-€ HT.

Plantation miscanthus

19 ha de miscanthus ont été plantés pour 41 945.-€ HT.

Acquisition de matériel mobilier

Fourniture de disque dur externe PC télégestion pour 310,- €

Fourniture de logiciels PC WIN + mise à jour PC WIN Télégestion 4 452,- €

Achat d'un copieur numérique KM 3060 pour 3 950,-€

Des compteurs ont été achetés à la Sappel pour 5 000,- € HT

VII) Suivi de travaux non financés par le SIAEP

Bernwiller : Viabilisation en eau de 8 parcelles de terrain avec renouvellement, renforcement de la conduite d'eau rue des Seigneurs et remise à neuf du carrefour rue des Seigneurs/rue de Lattre de Tassigny. La défense incendie a aussi été prise en compte avec la pose de 2 PI

Hecken : Viabilisation en eau de 26 parcelles de terrain à construire au lotissement « am breitenweg ».

VIII) Les dettes du Syndicat

Au 31 décembre 2009, la dette du Syndicat Intercommunal était nulle.

IX) Travaux d'entretien en 2009

53 interventions sur le réseau pour fuites :

Inventaire des fuites réparées en 2009

| Communes | Réseau principal | Branchements particuliers | Poteaux D'incendie |
|----------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Ammertzwiller | 4 | | |
| Balschwiller | 7 | 5 | 1 |
| Bernwiller | 1 | 4 | |
| Buethwiller | | 2 | |
| Diefmatten | 2 | 2 | |
| Eglingen | 8 | | |
| Falkwiller | 1 | | |
| Gildwiller | 1 | 2 | |
| Hagenbach | 3 | 4 | 2 |
| Hecken | 1 | 3 | |
| TOTAL | 28 | 22 | 3 |

Coût moyen d'une réparation de fuite sur réseau principal : 1 780.- € HT

Coût moyen d'une réparation de fuite sur branchement particulier : 2 050.- € HT

A ce jour le montant de réparation des fuites s'élève à : 76 457.54 € HT, reste environ 9 000.- € HT à payer sur exercice 2010 (factures non parvenues à ce jour)

X) Prévisions investissements et travaux pour 2010

Renouvellement de branchements dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.

Changement de robinets vannes dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.

Achat forêt : pour le passage de la conduite de refoulement entre le puits d'Ammertzwiler et le réservoir de Gildwiler. Reste à mandater le notaire.

Achat terrains : Achat de 6,68 ha de terrains dans la zone du périmètre rapproché des puits de Schweighouse.

Miscanthus : Implantation de 8,27 ha de miscanthus dans le périmètre rapproché du puits d'Ammertzwiler.

Pose d'une conduite de refoulement DN 200 entre le puits d'Ammertzwiler et le réservoir de Gildwiler.

Programme de renouvellement de conduites :

- ✓ Commune d'Eglingen
- ✓ SIVOM d'assainissement d'Hecken
- ✓ Commune d'Ammertzwiler – Place de l'Eglise

Ce rapport a été établi par le Président du SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiler et environs, présenté dans les grandes lignes au Comité Directeur du 02 mars 2010 adressé à M. le Sous-Préfet d'Altkirch aux maires de 10 communes adhérentes ainsi qu'à l'Agence Rhin Meuse.

Ammertzwiler, le 25 mai 2010